

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 247253

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux d'alimentation BT ENEDIS RAMSES. Travaux de nuit pour le terrassement et travaux de jour pour le raccordement.**

**Avenue du 8 mai 1945**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

**A compter de la date de signature jusqu'au 31/10/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES, 11, rue de Lisbonne – 13127 VITROLLES** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

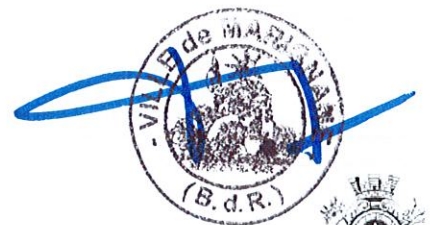
**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **18 SEP. 2024**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



24T253



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 18 SEP. 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**AVENUE DU 8 MAI 1945**

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Adresse 11 RUE DE LISBONNE 13127 VITROLLES

Tél./FAX 06 46 07 04 22

MAIL marie-laure.savychchenko@eiffage.com

**POUR LE COMPTE DE  
ENEDIS**

**DATES ET DUREE DES TRAVAUX**

à la signature jusqu'au 31/10/2024

**NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Travaux d'alimentation BT ENEDIS RAMSES

Travaux de nuit pour le terrassement et travaux de jour pour le raccordement

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE  
si besoin

30 KM/H

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

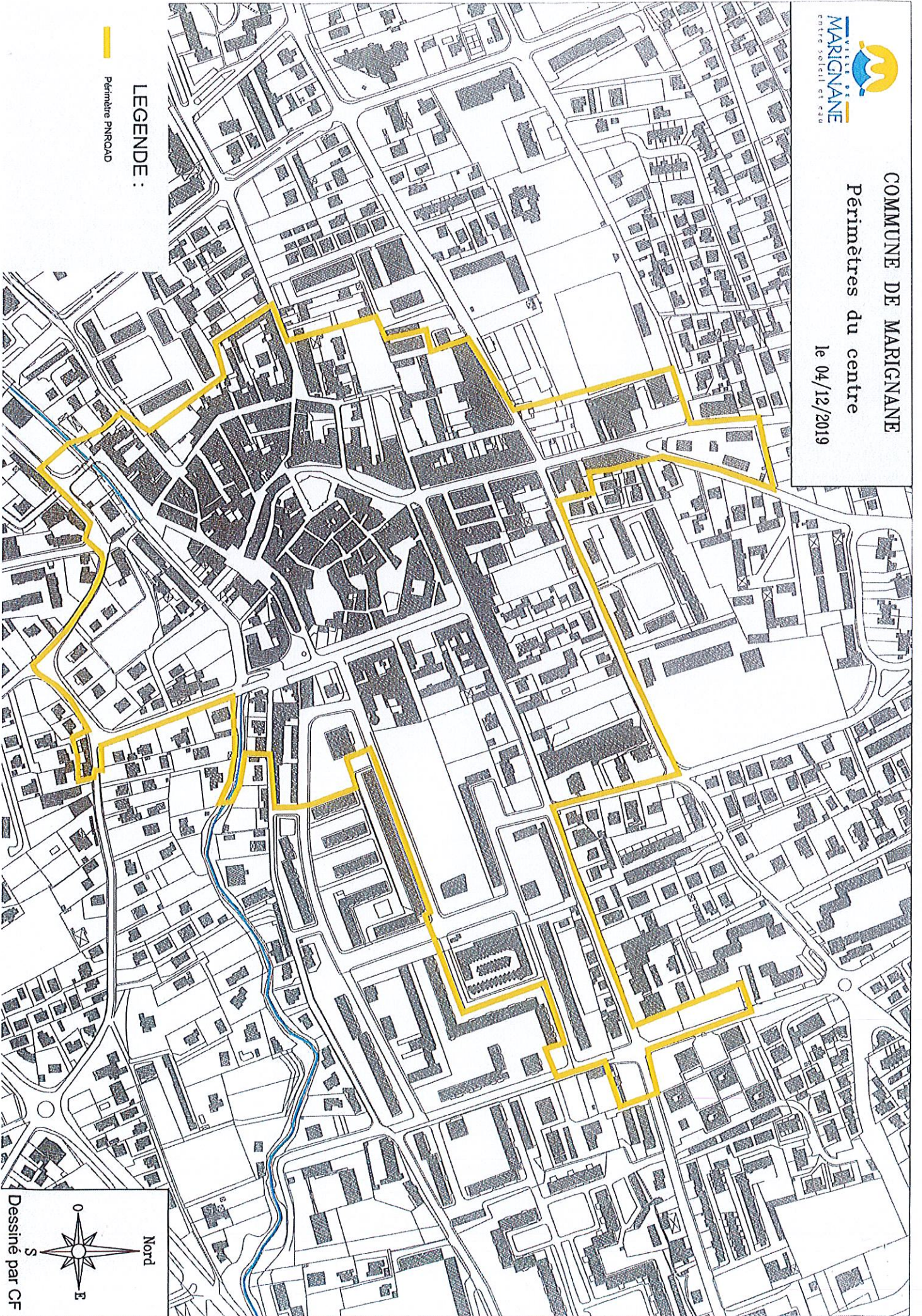
INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



**COMMUNE DE MARIGNANE**  
Périmètres du centre  
le 04/12/2019



Périmètre PNRoad

LEGENDE :

